



Appel à projets *RÉSURGENCE@CNRS CHIMIE 2026*

APPEL À CANDIDATURE

SOUTIEN AUX CHERCHEUSES/ENSEIGNANTES-CHERCHEUSES CHIMISTES APRÈS UN CONGÉ DE MATERNITÉ OU

CHERCHEUSES/ENSEIGNANTES-CHERCHEUSES ET CHERCHEURS/ENSEIGNANTS-CHERCHEURS CHIMISTES APRÈS UN CONGÉ PARENTAL

Préambule

CNRS Chimie propose aux :

- chercheuses relevant d'un laboratoire rattaché à CNRS Chimie à titre principal ou relevant des sections 13 à 18
- enseignantes-chercheuses des sections 31, 32 et 33 du CNU relevant de laboratoires rattachés à CNRS Chimie à titre principal

qui ont interrompu leurs activités de recherche au laboratoire en raison d'un congé de maternité, de les aider lors de la reprise de leurs travaux scientifiques.

Les chercheuses/chercheurs et les enseignantes-chercheuses/enseignants-chercheurs ayant bénéficié d'un congé parental d'une durée égale ou supérieure à 6 mois sont également éligibles à ce soutien. Ils/elles doivent remplir les conditions mentionnées ci-dessus.

Ce soutien, compatible avec d'autres financements en cours, prendra la forme d'une dotation de 10 k€.

Postes de dépenses éligibles :

- Achat de petit et moyen matériel/équipement et des consommables.
- Frais liés aux missions dans le cadre d'événements scientifiques.
- Pour l'année 2026 : la gratification des stagiaires pourra également être prise en charge.
- Conformément à la politique de science ouverte du CNRS, aucun frais de publication (APC) ne pourra être pris en charge.

Procédure

Le dossier de candidature devrait être déposé dans les six mois suivant la reprise d'activité auprès de CNRS Chimie à l'adresse : gulnara.letorrivellec@cnrs.fr

Ce dossier sera examiné par un jury interne à CNRS Chimie.

Ce dossier devra contenir :

- **Le projet** (1 à 2 pages maximum) : une description du projet de recherche personnel lors du retour en activité, de son lien avec les recherches menées avant le départ en congé de maternité ou congé parental, ainsi qu'une justification de l'utilisation prévue des moyens.
- **Un curriculum vitae** accompagné d'un résumé de la carrière scientifique et de la liste de 5 publications les plus représentatives.
- **Un document officiel** précisant la date envisagée d'interruption et de reprise d'activité.